



Jean-Pierre MALARDEAU
Président du *seasy*

Madame, Monsieur,
Dans ma précédente lettre, je m'adressais à vous dans un contexte de pandémie mondiale dont j'espérais la fin bien plus proche.

Plusieurs mois après, nous sommes toujours confrontés aux mêmes problèmes qui mettent en jeu notre santé mais aussi d'autres domaines tels que: social, culturel, économique... etc.

Malgré ces fragilités et grâce à l'implication de notre personnel et son respect des gestes barrières, nous avons garanti, sans faille, les services que nous vous devons dans le souci de votre santé et de l'environnement.

Cette pandémie a été aussi pour nous l'occasion de mettre en place, quand cela était possible, le télétravail, mais aussi d'en mesurer les limites.

La modernisation de nos équipements s'est poursuivie sans relâche.

Je profite de cette période pour vous présenter nos meilleurs vœux et surtout une bonne santé afin de nous retrouver bientôt.

Bien cordialement.

Le Président du seasy
Jean-Pierre MALARDEAU
Maire de
Prunay-en-Yvelines



DE NOUVEAUX OUTILS AU SERVICE DES ABONNÉS

Dans son souci de faire progresser les pratiques du syndicat, pour mieux répondre aux besoins de ses abonnés, le seasy fait évoluer ses outils informatiques.

Un nouveau logiciel de facturation et de gestion des abonnés a été mis en place au cours de cette année. Le service administratif s'est beaucoup impliqué dans cette mise en œuvre et a essayé de répondre au mieux à vos questions. Ce changement n'a pas été chose facile, car il a fallu gérer cela en période de pandémie, ce qui a nécessité de mettre en place le télétravail pour le service administratif.

Nous avons pu maintenir la continuité du service techniquement et administrativement afin de répondre à vos demandes par courrier, téléphone ou mail.

Les nouveaux outils se mettent en place progressivement et vous avez pu d'ores et déjà découvrir notre site internet www.seasy78.fr et votre espace abonné dédié, qui vous permet de réaliser un grand nombre de démarches.

Par ailleurs, ce nouvel outil permettra d'établir un lien informatique avec les équipes techniques lors des changements de compteurs, installations de cibles ou relèves, afin de faciliter le traitement administratif de vos contrats et la facturation sur des consommations réelles. Il facilitera également la communication avec

les équipes techniques (demandes d'interventions et remontée des données relatives à leur réalisation) ainsi que des échanges de données avec le système d'information géographique, qui est actuellement en cours d'élaboration. Il sera possible à terme de vous informer, presque en temps réel, des coupures d'eau et interventions sur le réseau.

D'autres changements...

→ Il n'est plus nécessaire de se rendre au Centre des Finances Publiques pour payer ses factures en espèces ou cartes bleues. Vous pouvez dorénavant vous rendre dans un commerce de proximité. Pour tout renseignement sur les lieux de paiement, nous vous invitons à les consulter:

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

→ Vous avez désormais le choix de recevoir vos factures par voie électronique. Cette option est à choisir lors de votre connexion sur votre espace abonné: www.seasy78.fr

→ Via notre site internet et plus particulièrement dans votre espace abonné, vous pouvez enregistrer la relève de votre compteur. D'une façon générale, nous vous conseillons de vous rendre régulièrement sur cet espace et nous communiquer ainsi votre relevé de compteur, afin d'éviter, le plus possible, des estimations de consommation.

RELÈVE ET FACTURATION PERTURBÉE EN 2020

Comme nous l'avons déjà évoqué, la période de confinement nous a amené à différer la relève des compteurs et par conséquent la facturation.

Habituellement, la relève des compteurs se déroule en fonction des communes de mars à juin, chaque année.

Pour les abonnés non mensualisés, vous receviez une facture d'acompte en février (basée sur un pourcentage de votre consommation antérieure) et une facture de solde établie entre avril et septembre en fonction de la date de votre relève (calculée soit sur la relève, soit estimative).

En 2020, il n'a pas été possible de vous adresser la facture d'acompte avant

le confinement. Celle-ci vous a été adressée en juin.

La relève, lorsque celle-ci a été possible (pour les abonnés dont le compteur est équipé d'un module radio et pour ceux qui ont déclaré leur index) s'est également effectuée en juin 2020. Pour les compteurs non relevés, une estimation de la consommation a été calculée. Les périodes de consommation et de facturation de l'abonnement, qui ont permis d'établir les factures définitives, ont donc naturellement pu se trouver allongées.

Pour les personnes qui ont opté pour la mensualisation, la facture de régularisation de fin d'année s'est faite selon les mêmes modalités.

Vous avez été très nombreux à nous contacter vous plaignant d'une incroyable hausse de prix. Toutefois, il n'en est rien ! Le changement de périodes de facturation en est principalement la raison ...

ET EN 2021...

Grâce à la généralisation progressive de la relève par module radio, nous allons pouvoir effectuer, pour ceux qui en sont équipés, deux relèves par an et ainsi, établir des factures et des échéanciers de mensualisations au plus proche de vos consommations et avec une fréquence de paiement répartie plus équitablement dans l'année, pour toutes les communes !

CHANGEMENT DE COMPTEURS D'EAU POTABLE

La réglementation impose aux distributeurs d'eau de contrôler ou de renouveler périodiquement les systèmes de comptage. Le seasy profite de ces changements de compteurs pour moderniser son système de relève.

C'est pourquoi, vous pourrez constater la présence d'agents du seasy sur vos communes.

Les interventions de nos équipes se font principalement sur les compteurs se trouvant sur la voie publique. Les compteurs installés chez les abonnés (en domaine privé) seront vérifiés ultérieurement. L'abonné concerné sera informé préalablement par courrier afin de convenir d'un rendez-vous avec le personnel du seasy.

À cette occasion, nos équipes remplaceront nos compteurs les plus anciens, conformément à la réglementation en vigueur, et mettront en place un module sur les compteurs (appelé également « cible ») qui permettra de faciliter la relève.

Le relevé de l'index se fait à faible distance du compteur par transmission radio; la cible se déclenche lors du passage dans la rue de notre releveur avec son terminal portable dédié. Notez, qu'il n'y a aucune incidence ce qui concerne les ondes radio sur la santé: le module radio n'émet que



des ondes de très faible puissance, similaires à des ondes utilisées pour l'ouverture d'un portail électrique par exemple, uniquement lors du passage du releveur avec son terminal.

Les données enregistrées seront ensuite utilisées pour la facturation. L'objectif de ces modifications est de faciliter les opérations de relève et de permettre à court terme de réaliser deux relèves dans l'année pour établir deux facturations par an au réel

(abandon de la facturation estimative. Cela a pour avantage de pouvoir déceler au plus vite les fuites après compteurs et dans votre propriété.

Cette campagne de mise en conformité et d'installation de cibles se déroulera progressivement sur plusieurs années sur toutes les communes du territoire. À ce jour, 60 % des compteurs sont équipés de modules radio!

LA CONTINUITÉ DE SERVICE

Le SIAEP est devenu le seasy. Certes, son image a changé, mais le territoire reste le même: 20 communes pour la compétence EAU POTABLE et 15 communes sur l'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, le tout étant géré en régie directe!

Cela représente 77 équipements et ouvrages, 550 km de réseau d'eau potable et 127 km de réseau d'assainissement à surveiller et entretenir par les agents du Syndicat. Le personnel technique et administratif sont également les mêmes : vingt-huit agents en tout pour garantir le bon fonctionnement des services sur les deux compétences.

Les élus et la direction leur rendent hommage car, durant cette longue crise sanitaire, ils ont su être présents et répondre à tout le monde, malgré l'exaspération générale qui a parfois généré des relations tendues. Pourtant, vos demandes et les attentes sont nombreuses :

→ **Relation directe avec les abonnés**, par l'accueil des arrivants (création des branchements eau potable et raccordement aux réseaux d'eaux usées, gestion des contrats d'abonnements, ...), par le suivi des demandes diverses (interventions sur fuites, contrôle de la conformité des raccordements aux eaux usées lors des mutations immobilières, gestion des demandes d'écrêttements, ...) et par l'accueil téléphonique sur toutes demandes techniques ou administratives, notamment en ce qui concerne la facturation,

→ **Instruction des demandes d'urbanisme** (permis de construire, déclarations de travaux, lotissements, ...) et d'informations sur la présence de nos réseaux lors de déclarations de travaux sous domaine public,

→ **Suivi des entreprises**, pour les travaux d'investissement engagés par le syndicat et qu'il convenait de poursuivre,



Agents administratifs assurant l'accueil du seasy



Agents techniques sur fuite à St Arnoult

→ **Interventions nécessaires pour répondre aux demandes de la Police de l'Eau, de l'Agence Régionale de Santé et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie**, qui veillent continuellement à ce que la qualité de l'eau et des rejets d'assainissement dans le milieu naturel soient conformes à la réglementation en vigueur.

→ **Maintien d'un service 24h/24**, par les personnels d'astreinte qui sont toujours intervenus rapidement sur

les fuites ou les débordements, pour limiter la gêne des abonnés ou pour éviter un dysfonctionnement d'une installation eau et assainissement.

La liste de leurs missions est longue, mais elles sont toutes assurées.

Le seasy a mis en place un plan de continuité de service qui a fait ses preuves grâce à l'implication et le professionnalisme de ses agents et nous les remercions.



Agents techniques sur une intervention « Assainissement »

DES TRAVAUX DE RÉNOVATION D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE



STATION DE SUPPRESSION DE BRETONVILLE

L'eau distribuée sur le périmètre du seasy est puisée dans les nappes souterraines.

Pour la distribuer, le syndicat gère plusieurs installations comprenant des équipements électromécaniques, des pompes de surpression, des armoires de commande et des automates.

Afin de faire perdurer la longévité de ces équipements, un entretien rigoureux est primordial!

Cette année, la station de Bretonville, située sur la commune de Boinville-le-Gaillard, a été rénovée.

Cet ouvrage permet de desservir en grande partie le secteur sud du territoire du syndicat tout en maintenant une pression suffisante et constante à l'abonné situé au point le plus éloigné sur le réseau.

En fonction de la quantité d'eau demandée par les abonnés situés sur le réseau de cette station, les pompes se mettent en route successivement pour maintenir une pression de 5 bars sur le secteur.



SURPRESSION AU CHÂTEAU D'EAU DE MARCHAIS PARFOND

Les quatre pompes de surpression situées au château d'eau de Marchais-Parfond, à Prunay-en-Yvelines, ont été remplacées par un groupe pré-équipé de trois nouvelles pompes à vitesse variable.

Le nouvel équipement et l'automatisme associé vont permettre d'offrir aux abonnés une plus grande stabilité de la pression de service.

Cet équipement permet de distribuer de l'eau sur une partie de la commune de PRUNAY-EN-YVELINES et ORPHIN.



DES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

UN POSTE DE REFOULEMENT POUR REMPLACER UNE ANCIENNE STATION D'ÉPURATION

Afin de préserver le milieu naturel, une étude spécifique avait été réalisée en 2018, en vue de se prononcer sur le devenir de la station d'épuration du hameau de La Bête, commune de Longvilliers, devenue obsolète, dont la capacité ne permettait plus d'assurer un fonctionnement adéquat en relation avec l'évolution de la population du hameau.

Régulièrement inondée par la remontée des eaux de la rivière Gloriette, la station d'épuration de la Bête avait un fort impact sur le milieu naturel.

Cette étude comparative, réalisée dans le cadre du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Longvilliers, a permis de mettre en avant l'intérêt de ne pas reconstruire cette station et de raccorder le hameau, via un poste de refoulement, sur la station d'épuration Rochefort-Longvilliers, dont la capacité permet d'accueillir ce nouvel apport.

Le seasy a réalisé l'étude technique de cette opération et confié la réalisation



opérationnelle à la société COLAS. Les travaux consistaient en la création d'un poste de refoulement télé-surveillé, la pose d'une canalisation de refoulement sur 1 350 ml avec un passage sous le ruisseau effectué par fonçage, la pose d'une canalisation gravitaire en PVC de diamètre 200 sur 305 ml.

Afin de répondre aux exigences des services de la Direction Départementale des Territoires et plus particulièrement l'unité en charge des zones humides, il a été nécessaire de traverser le champ sur l'autre rive de la Gloriette pour rejoindre la route de La Bête à Longvilliers, sans perturber la zone

humide présente. Pour ce faire, la canalisation de refoulement a donc été posée par fonçage, sans aucune intervention par tranchée.

La station d'épuration obsolète a été désaffectée, démontée et évacuée. Le site a depuis été remblayé avec de la terre végétale et les abords de la Gloriette ont été réaménagés, rendant cet espace plus agréable.

Cette opération a coûté 495 000 € HT. Elle est financée à 40 % par le seasy, 40 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 20 % par le Conseil Départemental des Yvelines.



LA FILIÈRE BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION DES VIGNES À ABLIS A ÉTÉ RÉHABILITÉE

Plusieurs techniques existent pour compacter les boues qui sont issues des différentes phases de traitement d'une station d'épuration des eaux usées.

Auparavant, la station d'Ablis était équipée d'une centrifugeuse, qui recueillait les boues liquides, les essorait avant leur transfert dans des bennes.

Comme annoncée dans la lettre Inf'Eau de décembre 2018, le seasy a souhaité remplacer cette machine consommatrice en énergie et bruyante, par une presse à vis.

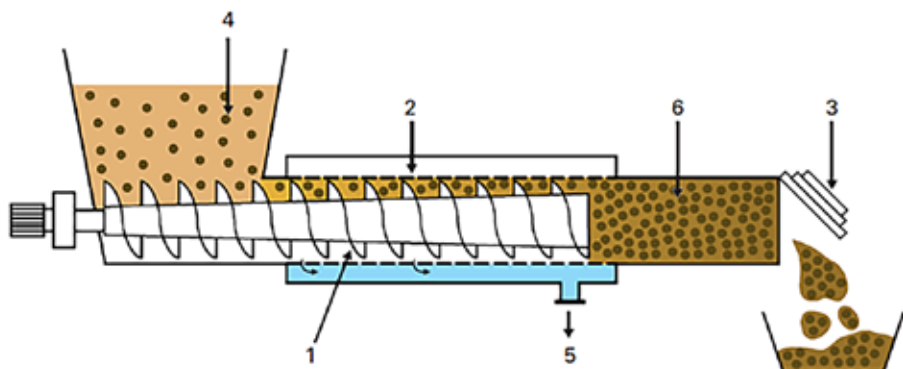
Le principe est assez simple, il s'agit d'une vis sans fin, qui conduit les matières vers un exutoire, tout en les compressant.

À l'occasion de cette opération, le local et les équipements nécessaires au traitement des boues, ont été mis à neuf.

La maîtrise d'œuvre a été confiée à IRH INGENIEUR CONSEIL et les travaux ont été réalisés par la société SOGEA.

Montant de l'Opération : 332.610 € HT, dont 40 % financés par l'Agence de l'Eau Seine Normandie soit 133.044 € HT, le reste étant à charge du Syndicat.

DES ÉQUIPEMENTS POUR ALLER PLUS LOIN DANS LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT



- 1 - Vis presseuse.
- 2 - Tamis.
- 3 - Obturateur réglable.
- 4 - Boue liquide ou pâteuse.
- 5 - Filtrat.
- 6 - Bouchon de boue déshydratée



Zone de pompage



Poste de préparation du polymère



Presse à Vis

RENFORCEMENT DU TRAITEMENT DU PHOSPHORE SUR LES STATIONS D'ÉPURATION DE PRUNAY-EN-YVELINES ET PONTHEVRARD

Le phosphore est un des éléments polluants que l'on retrouve dans les eaux usées qui arrivent dans les stations d'épuration. Il provient principalement des rejets métaboliques (urine, fèces) mais également des détergents lessiviels ménagers (lessives, produits lave-vaisselle, ...). Naturellement, les bactéries présentes dans les stations d'épuration permettent de réduire de 50 % la teneur en phosphore des eaux usées, avant leur rejet dans le milieu naturel. Mais ce n'est pas suffisant ! Pour préserver nos rivières, il est né-

cessaire d'ajouter à ce processus un traitement physico-chimique par injection de chlorure ferrique, dans les bassins de la station d'épuration. Ce procédé est déjà présent sur les stations d'épurations les plus importantes du territoire.

Le seasy est donc allé plus loin : deux unités de déphosphatation des eaux usées ont été installées, l'une sur la station d'épuration de Prunay – Bourg et l'autre, sur celle de Ponthévrard. Sur la station de Ponthévrard, ce fut également l'occasion de renouveler l'armoire électrique, certains équipements d'autosurveillance et les dispositifs de contrôle à distance. Coût de l'opération : 48.015 € HT, financée à 40 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie



Station de Ponthévrard-Poste de traitement

POURQUOI PAYER SA FACTURE D'EAU ?

Tout ce qui est payé revient à l'eau ! Une facture d'eau acquittée permet de garantir le bon fonctionnement des réseaux, d'œuvrer pour conserver un assainissement performant afin de protéger l'environnement et préserver une eau potable de qualité.



Sécuriser l'approvisionnement en eau potable, car une partie de la facture va à l'entretien du réseau d'eau potable et à la protection des captages.



Garantir la qualité en luttant contre les pollutions et en investissant pour conserver un assainissement performant.



Préserver les milieux aquatiques, la continuité écologique et la biodiversité, qui contribuent chacun à leur niveau à une eau de qualité et au bien-être de tous.

Source : Les Agence de l'Eau et le Ministère de la transition écologique et solidaire

LES TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EN 2021

Le Comité Syndical du seasy, réuni le jeudi 09 décembre 2020, a fixé les tarifs applicables sur le périmètre du Syndicat au 1er janvier 2021 et voté les budgets de l'Eau et de l'Assainissement.

FACTURE EAU ET ASSAINISSEMENT

EAU POTABLE

Abonnement : 44,20 € HT/an
Consommation : 1,65 € HT/m³

ASSAINISSEMENT

Abonnement : 25,00 € HT/an
Consommation : 1,58 € HT/m³

TVA EAU : 5,5%
TVA ASSAINISSEMENT : 10%

Facture simulée sur la base de 120 m³ : 576,77 € TTC,
soit 4,81 € TTC/m³



FACTURE EAU

(abonnés non raccordés à l'assainissement collectif
& communes de Clairefontaine, Corbreuse,
Sainte-Mesme et St-Martin-de-Bréthencourt)

EAU POTABLE

Abonnement : 44,20 € HT/an
Consommation : 1,65 € HT/m³

TVA EAU : 5,5%

Facture simulée sur la base de 120 m³ : 316,29 € TTC,
soit 2,64 € TTC/m³

LE SEASY RECRUTE POUR SON SERVICE ASSAINISSEMENT

UN AGENT D'EXPLOITATION - ÉLECTROMÉCANICIEN À TEMPS COMPLET

La fiche de poste complète contenant la description des missions et les contraintes est disponible sur le site www.seasy78.fr

Le seasy couvre un territoire de 20 communes situées principalement dans le Sud Yvelines, mais également en Essonne et Eure-et-Loir, représentant environ 23.000 habitants. Il assure en régie directe les compétences « Eau potable » (production et distribution) et « Assainissement collectif ». Le service ASSAINISSEMENT assure l'entretien de l'ensemble des installations d'assainissement collectif (25 stations d'épuration, 35 postes de refoulement et 138 km de réseaux) sur 15 communes du périmètre du Syndicat. L'ensemble des sites sont automatisés et télésurveillés.

Description du poste

Rattachée au service exploitation des stations d'épuration et postes de refoulement, sous la responsabilité d'un chef de secteur, la personne recrutée réalisera des opérations de maintenance préventive et curative sur les installations du service et participera aux opérations de nettoyage/entretien/travaux sur les ouvrages et équipements, dans le respect des règles de sécurité et procédures en vigueur dans le syndicat.

Formation et expérience

→ CAP/BEP de type électromécanique, maintenance des équipements industriels
→ Expérience souhaitée de 2 ans dans les mêmes domaines / Débutants acceptés

Connaissances techniques

→ Connaissances en électricité, mécanique, électromécanique
→ Connaissances du domaine de l'assainissement et notions d'automatismes seraient un plus

Autres

Permis B indispensable – Autres permis et CACES seraient un plus

Poste à pourvoir immédiatement

Rémunération statut fonction publique- Tickets restaurants – Mutuelle.
Personne à contacter: Madame Marie-Aude de MOLLIENS 01.30.88.07.53 - ma.de-molliens@seasy78.fr